

Les avocats à travers l'histoire

Le métier d'avocat tel que nous le connaissons aujourd'hui résulte d'une longue histoire qui trouve ses origines dès l'Antiquité et le début du Moyen-Âge. Au cours des siècles, la profession a connu de nombreuses mutations et reste encore aujourd'hui en mouvement. Tantôt réduite au silence, tantôt fer de lance de la liberté, elle conserve au travers du temps son rôle de conseil, de protection et de défense.

L'Antiquité : l'embryon d'une fonction

Chez les Grecs, la profession d'avocat n'existait pas, les accusés devaient se défendre seuls sur la base d'un discours écrit par un Grand Orateur, personnage comparable à un écrivain public. À Rome, si le rôle de défen-

seur existait sous la forme d'une institution libérale, comme en témoignent les plaidoiries de Cicéron, en revanche le statut particulier d'avocat n'est apparu que plus tard.

Le Moyen-Âge : les fondements de la profession

C'est sous le règne de l'empereur byzantin Justinien 1^{er} que le principe de l'Ordre des Avocats fut créé. L'édification des règles déontologiques prendra plusieurs siècles et passera notamment par le travail de l'Ordo (ancêtre du barreau), ordre clérical régenté par les plus anciens. Pendant cette période, il deviendra obligatoire de prêter serment et

d'avoir un niveau de connaissances suffisant pour exercer. C'est alors que le titre de « Maître » leur sera donné et que les honoraires apparaîtront. Enfin, une différence de statut sera faite entre les avocats consultants, les plaidants et les auditeurs (l'équivalent des avocats stagiaires).

De la Renaissance à la Révolution : la consolidation des acquis

Du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, les fondamentaux sont renforcés et le corpus législatif est modifié. Ainsi, le corps des avocats est séparé de celui des magistrats et la déontologie est réglementée par ordonnance. Les avocats participent à la codification des coutumes afin d'harmoniser les lois sur le territoire.

De plus, le bâtonnier, désormais chef de l'Ordre, s'émancipe en devenant un laïc. Mais en matière judiciaire, l'inculpé n'a quasiment aucun droit, il est torturé et doit se défendre seul, l'avocat agissant comme conseiller préalable, ce qui réduit considérablement son rôle.

De la Révolution à la fin du Second Empire : la fin des privilèges obligera à renforcer l'autonomie

La Révolution et les réformes qu'elle entraîne touchent aussi les avocats. Dans un premier temps, la torture est interdite et les avocats peuvent assister à l'instruction et à la plaidoirie mais le silence leur est imposé. Puis, le barreau est supprimé et n'importe qui peut plaider. Le XIX^e siècle sera placé sous le

thème de la reconquête de leur indépendance. Ainsi, les avocats et l'Ordre sont rétablis, des barreaux de province sont constitués, une immunité totale leur est accordée lorsqu'ils plaident, et ils obtiennent le statut de profession libérale. En 1851, la gratuité de la défense des démunis devient obligatoire.

Évolution du nombre d'avocats dans l'histoire

Vers 1340, 51 avocats.
Vers 1530, 300 avocats.
Vers 1780, 600 avocats.
En 1830, 650 avocats au barreau de Paris.
En 1966, 3101 avocats au barreau de Paris.
En 2004, 42 609 avocats en France.
En 2008, 50 000 avocats en France.



Pour **avancer** dans un monde de **droit**.

www.avocats.fr

De la 3^e République au XXI^e siècle :

« La République des avocats » se réorganise et se féminise

Sous la 3^e République, l'avocat devient un homme politique. En France, sur vingt-trois Présidents de la République, onze ont été avocats. En 1900, le barreau s'ouvre aux femmes et Jeanne Chauvin devient la première avocate. En 1941, alors que la profession est divisée, le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat est institué. Enfin en 1971, la déontologie est redéfinie et les professions d'avocat, d'avoué de première instance et d'agréé sont fusionnées. Il faudra attendre 1990 pour que les conseils juridiques les rejoignent.

Aujourd'hui : le défi de la modernisation

En 20 ans, la profession a connu de nombreux changements qui l'ont conduit à s'adapter : multiplication des textes de lois, pression de la concurrence sur le terrain du conseil juridique, internationalisation des problématiques juridiques des entreprises, mais aussi développement des nouvelles technologies, émergence de nouveaux domaines de droit, nouveaux modes d'exercice du métier d'avocat. Ainsi la profession évolue, continue de se développer, rajeunit, et trouve progressivement la voie de sa modernisation.

Une histoire de la robe

Au Moyen-Âge, les avocats étaient pour la plupart des membres du clergé qui portaient une robe noire et un chaperon (sorte de capuche). Les jours de cérémonie, ils portaient une robe écarlate et le chaperon d'hermine pour symboliser la transmission du pouvoir judiciaire royal. Il faudra attendre 1540 pour qu'une première prescription codifie la tenue des avocats. Ils doivent porter une robe longue et un bonnet rond, tous les deux noirs, la barbe leur est interdite et ils ne peuvent pas porter de pourpoints et chausses déchiquetées. C'est pour cela qu'aujourd'hui encore, les avocats sont habillés d'une robe noire lorsqu'ils plaident.